



CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 MARS 2025

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025			
Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de votants : 11	Date de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane BERNAZEAU

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mirelle SANTINI ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT.

Etaient excusés : M. Bernard BLANC ; Mme Chantal JAOUÏ ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Christine BENET ; Mme Monique PUJAU.

Ont donné procuration : Mme Christine BENET à M. Gérard FORCADA ; Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDES.

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
 Vu l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

L'article 107 de la loi NOTRe (loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (qui sera porté à la connaissance des administrateurs. Il est précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration
A l'unanimité**

- 1)Prend acte** de la tenue de Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- 2)Prend acte** de l'existence du Rapport sur lequel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 joint en annexe
- 3)Vote** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Le Président,
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Sylviane BERNAZEAU

